

Travaux en bordure de l'eau?

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR L'HABITAT DU POISSON ET LES EFFETS DES SÉDIMENTS

Les sédiments sont de fines particules parfois transportées dans l'eau. Souvent causés par des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau, les sédiments peuvent être néfastes pour l'habitat du poisson.

Les lois et règlements du Canada exigent la protection de l'habitat du poisson dans les lacs et les rivières. En planifiant vos projets avec soin et en empêchant les sédiments de pénétrer dans les cours d'eau, vous pouvez nous aider à protéger les poissons.

La série de feuillets d'information *Travaux en bordure de l'eau?* ? fournit des renseignements qui vous aideront à planifier vos projets sans perdre de vue la protection de l'habitat du poisson. Le présent feuillet fournit des renseignements généraux au sujet des effets des sédiments sur le poisson et son habitat. Il n'est pas destiné à remplacer l'avis d'un ingénieur ou d'un biologiste spécialisé dans l'habitat du poisson.

Informez-vous au sujet de la Loi sur les pêches et des autres lois

La *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral a pour but de protéger l'habitat du poisson. En vertu de la *Loi sur les pêches*, personne ne peut effectuer des travaux qui entraînent la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de Pêches et Océans Canada. Cette loi interdit également de déverser des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons. Quiconque contrevient à cette loi est passible d'amendes considérables et risque l'emprisonnement. On peut en outre exiger le paiement des frais engagés pour remettre l'endroit dans son état d'origine. Les autres lois pouvant être pertinentes sont présentées dans le feuillet d'introduction intitulé *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*.

Rappelez-vous que le fait d'obtenir l'approbation d'un organisme gouvernemental ne garantit pas l'approbation d'un autre. Outre la *Loi sur les pêches*, divers organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux peuvent avoir des exigences légales susceptibles d'influer sur le déroulement des projets de travaux dans l'eau et en bordure de l'eau. Assurez-vous d'obtenir toutes les approbations nécessaires avant de commencer vos travaux.

Les sédiments en suspension peuvent être néfastes

Les sédiments sont de fines particules parfois transportées dans l'eau. La turbidité est le caractère trouble de l'eau dû aux sédiments qui y sont en suspension. Les sédiments et la turbidité peuvent causer une variété d'effets néfastes sur le poisson. À titre d'exemple, les sédiments et la turbidité perturbent l'alimentation chez les poissons ayant besoin de leur vue pour se nourrir comme la truite et l'achigan.

Parmi les effets néfastes de l'eau trouble, mentionnons les suivants :

- l'abrasion des membranes des branchies
- des problèmes d'alimentation
- la mort des petits animaux aquatiques dont se nourrit le poisson

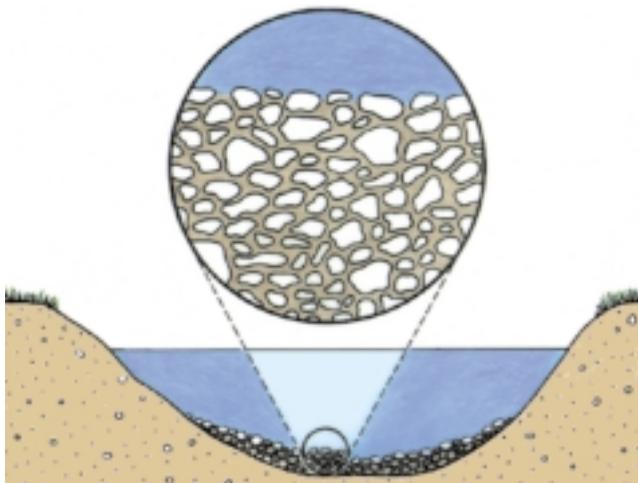


Les dépôts de sédiments peuvent être néfastes

Les sédiments en suspension rendent l'eau trouble, ce qui peut avoir un effet néfaste sur le poisson. Les dépôts de sédiments peuvent également être néfastes pour l'habitat du poisson.

Parmi les effets néfastes des dépôts de sédiments, mentionnons les suivants :

- Les interstices entre les particules de gravier se bouchent, empêchant la libre circulation de l'eau oxygénée et l'enlèvement des matières résiduelles des œufs en développement sur le gravier. Ce phénomène a souvent pour effet d'étouffer et de tuer les œufs. En fait, cela peut aller jusqu'à rendre les lits de gravier impropres à l'incubation des œufs dans l'avenir.
- L'habitat des organismes vivant dans les profondeurs, tels les écrevisses et les insectes, est détruit. Les poissons dépendent de ces organismes pour se nourrir.
- Les zones abritées entre les roches et les particules de gravier sont éliminées. Les jeunes poissons ont besoin de ces zones pour survivre.



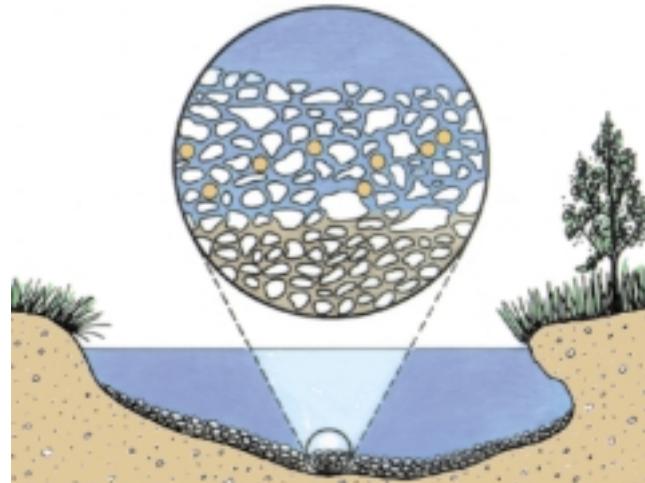
Fond de gravier avec dépôts de sédiments

Évitez l'introduction de sédiments dans les lacs et les rivières

Puisque les sédiments et la turbidité peuvent entraîner une variété d'effets néfastes sur les poissons et leur habitat, il est important d'éviter d'introduire des sédiments dans l'eau en planifiant et en concevant vos travaux avec soin et en les exécutant de manière à protéger l'environnement.

Des sédiments peuvent pénétrer dans un cours d'eau de différentes façons, parmi lesquelles :

- Par érosion du sol — les perturbations causées à la végétation ou à un sol de couverture provoquent souvent l'érosion du sol à découvert. La construction de passages de cours d'eau non conformes, l'abattage des arbres et la suppression de la végétation sur les rives d'un cours d'eau sont des causes possibles d'érosion du sol.
- Par certains travaux — de fines particules peuvent être libérées quand sont employés des procédés mécaniques, par exemple pour l'exploitation minière ou le concassage de pierres.



Fond de gravier propre

Pour la plupart des projets de construction ou d'aménagement entraînant la formation de sédiments, il existe des méthodes efficaces pour retirer de l'eau les matières en suspension et les empêcher d'entrer dans les cours d'eau et les lacs.

Si vous prévoyez des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau, vous devez employer des méthodes écologiques pour éviter d'introduire des sédiments dans les cours d'eau. Assurez-vous d'obtenir l'ensemble des approbations et des permis nécessaires avant d'entreprendre des travaux en bordure de l'eau.

Ce feuillet d'information n'équivaut pas à une approbation de Pêches et Océans Canada; vous pouvez être tenu de prendre d'autres mesures de prévention. Il vous incombe de communiquer avec tous les organismes compétents.

Pour de plus amples renseignements sur les méthodes de travail écologiques en bordure de l'eau ou pour obtenir des copies d'autres feuillets d'information de la présente série, communiquez avec :

Pêches et Océans Canada
District de Regina
1804 Victoria Ave. East
Regina, Saskatchewan
S4N 7K3

Téléphone : (306) 780-8725
Télécopieur : (360) 780-8722

Pêches et Océans Canada
District de Prince Albert
125 – 32nd Street West
Prince Albert, Saskatchewan
S6V 7H7

Téléphone : (306) 953-8777
Télécopieur : (360) 953-8792

Les bureaux provinciaux et fédéraux figurent dans l'annuaire sous Government of Canada et sous Government of Saskatchewan.

This publication is also available in English.

Imprimé sur du papier de post-consommation

septembre 2002



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada